

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

Acheteur:

Référence

Montant

FACTURE n°: J6126311 du: 31/05/18

SCAUTO SAS

16 BOULEVARD SADI CARNOT

Qté

Prix Unit.

Acompte

Montant Net

Code

14400 BAYEUX CEDEX

FRANCE

Affaire n° : K019250 Commande WEB :
Commande : Payeur : C90007
Compte client : C90007 Référence : 95564091

Désignation

Reference	Designation		Qte	Net	H.T.	TVA
REV_BODEMER	LEXMARK - MS810dn+1Bac 550 - LOCATION SUIVANT CONTRAT			21.23	21.23 €	C220
	SCAUTO - Bayeu	x : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018				
	Par BENOIT BRIARD					
REV_BODEMER	LEXMARK - MS810dn+1Bac 550+1BAL 4 - LOCATION SUIVANT CONTRAT			26.70	26.70 €	C220
	SCAUTO - Bayeux : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018					
	Par BENOIT BRIARD					
REV_BODEMER	LEXMARK - MS810dn+2Bac 550+1BAL 4 - LOCATION SUIVANT CONTRAT			28.06	28.06 €	C220
	SCAUTO - Bayeux : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018					
	Par BENOIT BRIARD					
REV_BODEMER	LEXMARK - MS811dn+2Bac 550+1BAL 4 - LOCATION SUIVANT CONTRAT			41.16	41.16 €	C220
	SCAUTO - Bayeux : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018					
	Par BENOIT BRIARD					
REV_BODEMER	LEXMARK - X950dhe - LOCATION SUIVANT CONTRAT			93.19	93.19 €	C220
	SCAUTO - Bayeux : Periode du 01/05/2018 au 31/05/2018					
	Par BENOIT BRIARD					
l						
CONDITIONS DE REGLEMENT :			TOTAL UT 6			
03_LCR		Base HT € Code Taux Montant TVA €	TOTAL HT € TOTAL TVA €		210.34 € 42.07 €	
Le	31/07/18	210.34 € C220 20% 42.07 €				
			TOTA	\L TTC €	252.41	€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER €

TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1

0.00€

252.41 €

252.41 €